



PIECES A CONVICTION

Emission du 20 janvier 2006

**Pendant l'émission, il a été question des pratiques douteuses de
la grande distribution avec les élus**

**Non ! ce n'est pas de l'histoire ancienne
Monsieur le Ministre,**

« *EN TOUTE FRANCHISE* »

Confirme que ces pratiques perdurent

et ce avec le concours des pouvoirs publics

Cette situation est inacceptable dans un pays de droit

**Nous revendiquons l'application de la Loi Royer
par les Elus et les pouvoirs Publics**

EN TOUTE FRANCHISE

Association apolitique professionnelle de Commerçants et d'Artisans
pour l'application de la Loi ROYER modifiée RAFFARIN

1 rue François Boucher 13700 Marignane

Tél : 06 09 78 09 53 – Fax 04 42 88 57 80

<http://entoutefranchise.free.fr> en.toutefranchise@wanadoo.fr

AR 67 723 629 5 FR

Marignane le 7 septembre 2006

Monsieur Renaud Dutreuil
Ministre aux PME, au Commerce,
A l'Artisanat, à la consommation
80, rue de Lille
75700 Paris

Objet : **Projet les Gabins Salon de Provence**

Dénonce du dysfonctionnement de la C.D.E.C par les Pouvoirs Publiques et des Elus

Sous la présidence du Secrétaire Général représentant le Préfet des Bouches du Rhône
garant du bon fonctionnement de la Commission Départementale d'Equipe-
ment Commercial

**La Commission du 6 juin 2006 n° 06-20
Les GABINS SALON de PROVENCE
A accordé la Création de 19.550 m²**

**Les Membres de la commission* ont voté pour le projet sans le rapport de la Direction
Départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
alors que ses représentants étaient présents à la commission.**

Association loi 1901 créée en 1994 pour le respect de la loi ROYER modifiée

Siège : 1 rue François Boucher – 13700 MARIGNANE S/ Préfecture d'Istres 01/05688 CNIL 747659

Tél 06 09 78 09 53 Fax 04 42 88 57 80 <http://entoutefranchise.free.fr> en.toutefranchise@wanadoo.fr

La Chambre des Métiers a voté pour le projet alors que son rapport était négatif,

La Chambre de Commerce dans son rapport 2004 diffusé par l'association des Commerçants de Salon de Provence, indiquait que l'équipement commercial était satisfaisant. Elle a voté pour ce projet

La densité commerciale est très largement au dessus de la densité Nationale

**Bricolage- jardinerie
Meubles- Electroménager- Sport jouets Puériculture
L'équipement de la Maison- Tissus**

Rappel

La Motivation du projet, implantation de nouvelles activités complémentaires à Salon de Provence, quatre activités font l'objet d'un déplacement.

Les Elus, une fois encore sont Hors la Loi ROYER en ayant voté ce projet

Le Maire de Salon n'aurait il pas vu la supercherie !!!!!

Nous Sommes dans l'attente d'un rendez- avec Monsieur le Maire de Salon de Provence afin de lui remettre la Pétition de 230 Commerçants de Salon de Provence et de la zone de chalandise

Dans l'attente de votre intervention auprès des Elus et pouvoirs publics afin que la Loi ROYER soit appliquée.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de notre haute considération.

**Diot Claude
Vice Président**

Pièces jointe :

Décision

- Rapport non identifié ? *rapport identifié Nice*
- Notre lettre adressé à Monsieur Thierry Bretton Ministre de tutelle et sa réponse
- Rapport de la Chambre de Métiers *avis défavorable*
- Rapports DDE, D.D.T.E.F.T
- Page 9 de notre requête en annulation remise à Madame Beaupré
- Notre demande de rendez-vous auprès de Monsieur le Maire de Salon de Provence
- Extrait page 1 de la pétition
- Extrait CCI avis sur l'impact des Gabins

Association loi 1901 créée en 1994 pour le respect de la loi ROYER modifiée

*Siège : 1 rue François Boucher – 13700 MARGNANE S/ Préfecture d'Istres 01/05688 CNIL 747659
Tél 06 09 78 09 53 Fax 04 42 88 57 80 <http://entoutefranchise.free.fr> en.toutefranchise@wanadoo.fr*